

#### PROGRAMME DE TRAVAIL DU CC SUD POUR 2016

Le CC Sud poursuivra son travail d'élaboration d'avis à la demande de la Commission Européenne, des Etats Membres et de sa propre initiative. A l'instar de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, les activités du CC Sud seront coordonnées en liaison avec la Commission, les Etats Membres et d'autres autorités, dans un contexte de collaboration renforcée du fait de la régionalisation. La communication avec les membres se fera de manière régulière au travers des emails, réunions, conférences téléphoniques et au travers du site internet.

Ce programme de travail se veut être la synthèse des grandes priorités des actions conduites par le CC Sud en 2016. Ce document ne se veut pas exhaustif et selon l'actualité, de nouvelles thématiques de travail pourront être identifiées en cours d'année.

Il convient de nouveau de noter que ce programme de travail est proposé alors que la création de nouveaux CC (Régions Ultrapériphériques, Marchés) est susceptible de modifier l'organisation du travail du CC Sud.

#### **PRIORITES**

### • Priorité 1 : Accompagnement de l'Obligation de Débarquement (OD)

Proposition et/ou contribution aux plans d'action rejets :

Dans la continuité des travaux conduits jusqu'alors, le CC Sud poursuivra son travail de recommandation afin de contribuer au déploiement de l'Obligation de Débarquement (OD) pour certaines pêcheries démersales en 2017. Ces travaux devront se traduire par des propositions ou des contributions à la recommandation jointe proposée par le Groupe d'Etats Membres.

#### Mécanismes connexes à l'OD

Certains mécanismes directement reliés à l'Obligation de débarquement ont déjà fait l'objet de discussions au CC, et devront faire l'objet d'une poursuite des réflexions. Sous ce point, sont concernées : la méthode de calcul pour le suivi de l'exemption De Minimis, les modalités d'application des flexibilités, ainsi que la procédure de « quota uplift ».























#### Suivi opérationnel de l'OD et reporting

Le CC Sud analysera régulièrement les conditions de mise en œuvre de cette réglementation, et tentera d'appréhender comment celle-ci est déployée de manière pragmatique sur le terrain. Outre l'éventuelle identification de problème, cette veille visera à pouvoir contribuer à informer la Commission Européenne, ainsi qu'à informer les scientifiques.

### • Priorité 2 : Plans de gestion pluriannuels

Le travail sur les plans de gestion multi annuels demeurera un axe structurant du travail du CC Sud. Dans la mesure du possible, ces plans devront reposer sur une approche écosystémique, participative et concertée, et intégrer les aspects socio-économiques. Une nouvelle fois, le CC Sud travaillera à la préfiguration des plans de gestion à long terme pour des pêcheries mixtes quand cela sera possible, ou bien sur des approches monospécifiques.

### Approche mono spécifique

<u>Anchois VIII:</u> Le CC Sud se félicite de constater que la règle d'exploitation qu'il a proposée est appliquée depuis 2 ans. Néanmoins, au regard des très forts niveaux de biomasse observés, certaines interrogations ont actuellement lieu, qui pourraient déboucher sur une demande de complément d'information scientifique.

<u>Sardine Ibérique</u>: Dès lors que la nouvelle évaluation de ce stock sera rendue disponible, les membres du CC Sud apprécieront ce diagnostic scientifique et travailleront de concert pour améliorer le cadre de gestion, en identifiant si possible de nouveaux mécanismes de gestion pluriannuels.

<u>Sole VIIIab</u>: Durant le prochain exercice, les membres du CC Sud devront apprécier si la nouvelle valeur de Fmsy pour ce stock doit entrainer une réactualisation des modélisations à court terme ayant supporté la règle d'exploitation actuellement en vigueur.

<u>Thon Germon</u>: Le CC Sud, quoique surpris par la volonté déployée au sein de l'ICCAT pour faire émerger une règle d'exploitation sur ce stock, contribuera à proposer des options.























## Approche multispécifique :

# Espèces benthiques et démersales du golfe de Gascogne et des Eaux Ibériques:

Les travaux sous cette thématique seront doubles. Au regard d'un chantier réglementaire d'une aussi grande importance, le CC Sud analysera avec la plus grande attention la proposition de la Commission Européenne, et l'analyse d'impact qui la supportera. Ceci, afin d'émettre toute recommandation utile dans le cadre du trilogue.

Par ailleurs, des réflexions seront menées pour développer en complément de cet outil des règles d'exploitations.

## \* Priorité 3 : Evaluation du régime du Contrôle des Rêche

Le CC Sud contribuera à cette évaluation en émettant un avis en mars 2016, et en rencontrant l'équipe d'auditeurs en charge de la réalisation de l'évaluation de ce règlement. En fonction des décisions prises par les Institutions, le CC Sud pourra participer à l'éventuelle adaptation de ce cadre.

## • Priorité 4 : Améliorer la connaissance et la gestion à court terme

# Mise en œuvre de l'approche écosystémique

Les membres du CC Sud seront informés de l'évolution du cadre de formulation des avis scientifiques, et contribueront autant que faire se peut à la mise en place d'une gestion prenant en compte les interfaces trophiques entre espèces.

En fonction de l'actualité, il pourra être décidé de suivre de plus près la mise en œuvre de la DCSMM. Le CC Sud poursuivra également son rôle de passerelle supranationale en ce qui concerne le déploiement des politiques environnementales en mer, principalement réalisée au niveau national.























#### Suivi des développements du CIEM:

De nombreux développements sont actuellement réalisés au sein du CIEM, que le CC Sud tentera de suivre et d'accompagner dans la limite des moyens disponibles. Il sera question de suivre et d'analyser les conséquences opérationnelles de l'identification de fourchettes de valeur de mortalité par pêche autorisant le MSY, les conséquences d'éventuelles réévaluations de la valeur du point médian Fmsy, ainsi que les travaux concernant les stocks en catégorie 3 et 4, concernant la gestion au MSY.

#### Avis sur les possibilités de pêche pour 2017

Le CC Sud organisera comme chaque année un débat sur le **document de Politique Générale** publié par la Commission Européenne. Les avis du CIEM seront transmis aux membres en utilisant la version de vulgarisation développée (« popular version ») et le CIEM sera sollicité pour une présentation plus détaillée des avis pour certains stocks.

Le CC Sud pourra également émettre un avis suite aux propositions de la Commission Européenne en fin d'année en accordant la priorité aux stocks pour lesquels le CC est engagé dans la préparation ou révision d'un plan de gestion.

D'autre part, le CC Sud pourrait cette année être amené à se positionner dans le cadre de la fixation des possibilités de pêche pour les stocks d'eau profonde.

## • Priorité 5 : Soutien de la pêche artisanale

<u>Encadrement de la pêche au moyen du Filet Maillant Dérivant</u>: Dans la continuité de son avis 89, les membres du CC Sud poursuivront leur travail de veille, d'analyse et de propositions de recommandations concernant cette technique de pêche très importante pour de nombreux pêcheurs au sein du territoire de compétence du CC Sud. Les travaux du CC Sud seront bien évidemment adaptés à l'évolution des négociations entre les colégislateurs.

<u>Définition d'un cadre commun pour le PescaTourisme</u>: Le développement du PescaTourisme comme outil de diversification pour la pêche artisanale est un sujet de haute importance pour les membres du CC Sud, sujet régulièrement traité dans les groupes de travail de la subdivision insulaire et pêche traditionnelle. Le principal frein au développement de cette activité semble être le cadre de sécurité. De premiers échanges de vues opérés en 2014 ont attesté de différences notables au sein des corpus réglementaires des différents pays, voire























6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient • FRANCE + 33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu

même entre les régions. Il sera donc réalisé un travail d'état des lieux de ces différentes situations, afin de pouvoir partager les solutions satisfaisantes déjà mises en œuvre, et de proposer un document qui aurait valeur de cadre commun pour la pratique de cette activité.

## • Priorité 6 : Consolider le fonctionnement du CC Sud

Le CC Sud poursuivra sa mutation liée à la mise en œuvre de la nouvelle PCP.

A la suite des problèmes rencontrés lors de l'Assemblée Générale de 2015, une refonte de ses statuts devra être conduite cette année.

Il conviendra de plus de consolider la désignation des membres du Comité Exécutif, lors de la prochaine Assemblée Générale.























#### **AUTRES SUJETS D'INTERET**

Le CC Sud répondra à sa mission d'organisme consultatif pour la Commission Européenne en **répondant aux consultations** lancées concernant sa zone de compétence et l'intérêt de ses membres. De même, de nouvelles initiatives communautaires (Cadre pour la Collecte des Données) pourront être accompagnées

Les travaux sur des mesures de gestion spécifiques seront poursuivis. En fonction de l'actualité communautaire, le CC Sud pourra être amené à travailler sur de nouvelles espèces.

De même, en fonction de l'actualité et de l'état d'avancement de la création du CC Marché, les membres du CC Sud pourront être amenés à se positionner sur des accords commerciaux, à l'instar de ce qu'ils ont déjà réalisé par le passé.

Des thématiques de travail transversales, comme la pêche plaisance, se verront renforcées en 2016.

Le CC Sud poursuivra son travail de suivi de la préfiguration du CC RUP, du fait notamment de l'actuel doublon de compétences pour les eaux bordurant la Macaronésie, inscrite dans la nouvelle PCP. Les membres insulaires du CC Sud pourront être tenus informés des travaux de préfiguration via le groupe de travail Insulaire.

**En externe,** le CC Sud poursuivra sa collaboration avec les différentes organisations nationales, régionales et internationales ainsi qu'avec les instituts scientifiques. Les membres du CC Sud participeront autant que possible aux réunions et ateliers où ils peuvent apporter une contribution.























## **DATES PROVISOIRES DES REUNIONS DU CC Sud**

Réunion	Date	Lieu	Sujets à traiter
MIACO (réunion annuelle CC – CIEM)	13 - 14 janvier	Copenhague	Travaux du CIEM, collaboration avec le CIEM
Réunion technique	20 janvier	Madrid	Obligation de débarquement, contrôle, possibilités de pêche, plan de gestion
Séminaire Obligation Débarquement + Inter - CC	24 février	Bruxelles	
Réunions des groupes de travail (espèces pélagiques, pêches traditionnelles, VIII+IX, insulaire)	27,28 avril	Santiago de compostela?	Plans de gestion, actualités communautaires et avancement des priorités de travail
Focus group obligation de débarquement (sous réserve)	Mi mai	Lisbonne ?	Obligation débarquement 2017
Comité exécutif	Fin mai	Lisbonne ?	Validation avis, préparation AG
Assemblées Générales et Comité Exécutif	Début Juillet	Bordeaux ?	adoption des comptes, programme de travail, Modification statuts, consolidation Comité Exécutif
Groupes ad hoc ??,réunion des groupes de travail « pêches traditionnelles » et « subdivision insulaire », Espèces Pélagiques, VIII et IX	Sept octobre	Iles Canaries ?	Priorités de travail
Comité Exécutif	Novembre- Décembre	XX ?	Validation avis



















